



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 13 JUL 2020
et publié le 13 JUL 2020

Le Directeur Général Adjoint des Services

**Equipements et cadre de vie
Bâtiments**

Décision n°: 2020 - 153

Objet : Achat d'un véhicule utilitaire

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016, et notamment son article 30-I-8°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule utilitaire pour le centre technique municipal de la ville de Sceaux, et que l'offre de la société COLIN AUTOMOBILES SAS répond à ces besoins,

DECIDE d'approuver l'offre relative à l'achat d'un véhicule de type master grand volume de la marque Renault

DECIDE de la signer avec la société COLIN AUTOMOBILES SAS (2 rue de Fontenay, 92330 SCEAUX),

PRECISE que la dépense s'élève à trente-deux mille cinq cent quarante-trois euros et soixante-neuf centimes hors taxes (32 543,69 € HT), sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 10 juillet 2020



Philippe LAURENT